



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2009**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2009**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	5
B. Constatations et recommandations	6
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	6
2. Aperçu général de la situation financière	8
3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	10
4. Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie	10
5. Budgétisation axée sur les résultats	14
6. Gestion des programmes et des projets	15
7. Gestion des achats et des marchés	16
8. Gestion des biens durables	18
9. Consultants, experts et personnel temporaire	18
10. Audit interne/constatations des auditeurs internes	18
11. Gestion des transports et des voyages	19
C. Information communiquée par l'administration	19
1. Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèce, sur créances et sur biens	19
2. Versements à titre gracieux	19
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	19
D. Remerciements	20
Annexe État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	21
III. Certification des états financiers	24

IV.	Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	25
A.	Introduction	25
B.	Situation financière de l'Université des Nations Unies	25
	Annexe	
	Renseignements complémentaires	28
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	29
État I.	État des recettes et des dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	30
État II.	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009	36
Tableau 2.1	État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2009	40
État III.	État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	50
État IV.	État des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	56
	Notes relatives aux états financiers	59

Lettres d'envoi

[Le 31 mars 2010]

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Les états financiers sont également communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

[Le 30 juin 2010]

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies qui figurent dans le présent document : l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009 (état II), l'état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état des flux de trésorerie (état III), l'état des crédits ouverts pour l'exercice clos à ladite date (état IV), et les tableaux et les notes explicatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Contrôleur de l'ONU d'établir et de présenter sans fard les états financiers de l'Université des Nations Unies selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs présentés constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les écritures de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de cette institution et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Vérificateur principal
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Premier président de la Cour des comptes
de la République française
(*Signé*) Didier **Migaud**

30 juin 2010

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Il s'est rendu à l'Institut de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé, au Canada, à l'Institut des hautes études de l'UNU, au Japon, et à l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, en Finlande, et il a examiné les opérations financières et les activités des établissements principaux de l'UNU, à Tokyo et Kuala Lumpur (Malaisie).

Opinion non assortie de commentaires

Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires, comme il a été indiqué au chapitre I.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 19 recommandations faites pour l'exercice biennal 2006-2007, 11 (soit 28 %) avaient été intégralement appliquées, 5 (26 %) étaient en cours d'exécution, 2 (11 %) n'avaient pas été mises en œuvre et 1 (5 %) était devenue sans objet. On trouvera à l'annexe des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

Les sept recommandations en cours d'application ou non encore mises en œuvre ont été formulées, à l'origine, lors de l'audit de l'exercice biennal 2006-2007.

Situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes a atteint 120,14 millions de dollars, contre 141,41 millions pour l'exercice précédent, soit une diminution de 15 %. Le montant des dépenses s'est établi à 156,40 millions de dollars, contre 79,44 millions pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 97 %. Le résultat est un déficit de 36,27 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 61,98 millions de l'exercice précédent.

Progrès accompli quant à l'application des normes IPSAS

L'UNU fait partie du groupe formé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégrée à l'échelle mondiale (Atlas), qui a remplacé, à compter du 1^{er} janvier 2009, le Système de gestion financière et budgétaire et de gestion du personnel. L'UNU n'ayant pas dressé son propre plan de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), il s'est fixé la même date limite que le PNUD : 2012.

Engagements au titre des prestations liées à la cessation de service

Les états financiers de l'exercice considéré affichent un montant de 5,71 millions de dollars pour les sommes à payer au titre des prestations liées à la cessation de service, contre 6,69 millions à la fin de l'exercice biennal précédent, soit une baisse de 0,98 million. Celle-ci s'explique principalement par la réévaluation, au moyen de calculs actuariels, des journées de congé non pris et des prestations de rapatriement,

et par le fait que le personnel en activité a été compté dans le calcul des montants à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. Cependant, l'UNU ne s'est pas dotée d'une stratégie de financement de ces engagements.

Gestion des programmes et des projets

Il n'existe pas de manuel de gestion de projets indiquant comment suivre l'exécution de ceux-ci, et le plan de travail de certains projets ne précisait pas quelles activités étaient programmées, ni quels étaient les voyages prévus du personnel.

Achats et gestion des marchés

Au Centre de l'UNU, les plans d'achats de certains projets n'étaient pas actualisés dans les délais prescrits. D'autre part, plusieurs commandes n'avaient pas été approuvées au niveau voulu de délégation de pouvoir. En outre, le Centre de l'UNU n'établissait pas régulièrement de rapports sur l'exécution des marchés, comme le veut l'alinéa 1) c) du paragraphe 7.11.2 du Manuel des achats.

Gestion des biens durables

Comme il est indiqué dans la note 7 a) relative aux états financiers, la valeur des biens durables au 31 décembre 2009 s'élevait à 6,35 millions de dollars. Cependant, dans les bureaux centraux de Tokyo et Kuala Lumpur, aucune vérification physique des biens durables, évalués à 2,83 millions de dollars, n'a été faite de tout l'exercice biennal 2008-2009. D'autre part, les dossiers des biens durables ne comportaient aucune indication des lieux où se trouvaient 125 articles, évalués à 0,38 million de dollars.

Consultants, experts et personnel temporaire

Les vérifications par sondage effectuées ont révélé 17 dossiers de contrat d'emploi et 19 de contrat de consultant qui ne contenaient aucune trace permettant de supposer que le recrutement s'était fait avec mise en concurrence.

Audit interne et constatations des auditeurs internes

N'ayant pas son propre service d'audit interne, l'UNU s'en remet au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour assurer cette fonction. Mais le Bureau n'a pas effectué d'audit pendant l'exercice considéré, car l'accord de financement entre l'UNU et lui était en suspens.

Déclarations de la direction

La direction a fait à la section C du présent rapport certaines déclarations concernant les éléments passés par profits et pertes, les paiements à titre gracieux et les cas de fraude ou de présomption de fraude.

Recommandations

Le Comité a fait 16 recommandations à l'issue de son audit. Selon les principales, l'UNU devrait :

- a) **Examiner, en coordination avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la question de la proportion d'actions dans le portefeuille d'investissements du Fonds de dotation;**

b) **Élaborer un plan de provisionnement de ses engagements au titre de la cessation de service et de le soumettre au Conseil de l'Université pour examen et approbation;**

c) **Réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'elle mettra en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public;**

d) **Élaborer un manuel de gestion des projets qui comporte, à l'intention du personnel de l'ONU, des orientations, des principes clefs et un cadre pour une gestion efficace des programmes et des projets, et conserver les dossiers qui sont essentiels pour l'exécution des projets;**

e) **Prendre des mesures pour améliorer la gestion des projets en incluant les renseignements voulus dans les plans de travail relatifs aux projets;**

f) **Prendre des mesures, en coordination avec le PNUD, pour améliorer la fonction de recherche du programme Atlas sur la base d'une analyse coûts-efficacité;**

g) **Se conformer strictement aux dispositions de la règle 8.2.1 2) du Manuel des achats concernant les spécifications techniques;**

h) **Mettre à jour ses plans d'achat, comme l'exige la règle 8.1.4 1) du Manuel des achats;**

i) **Se conformer strictement aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU concernant la délégation de pouvoirs;**

j) **Établir régulièrement des rapports sur l'exécution des contrats, comme l'exige la règle 7.11.2 c) du Manuel des achats;**

k) **Dresser régulièrement un inventaire des biens durables, conformément aux dispositions de la section 3.6 de l'instruction administrative sur la gestion des biens et le contrôle des stocks;**

l) **Veiller à ce que la sélection du personnel se fasse dans le respect de toutes les procédures régissant le recrutement;**

m) **Accélérer, en collaboration avec le BSCI, la conclusion d'un accord de financement des services d'audit assurés pour l'ONU.**

Les autres recommandations figurent aux paragraphes 19, 68 et 89.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et au texte y annexé, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux impératifs déontologiques

et qu'il organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'ONU au 31 décembre 2009 et les résultats des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses enregistrées dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les recettes et les dépenses avaient été classées et comptabilisées correctement, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Les vérificateurs ont notamment procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour pouvoir formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier, qui dispose qu'il peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système de comptabilité, des mécanismes de contrôle interne et, plus généralement, de l'administration et de la gestion de l'ONU. L'Assemblée générale lui avait également demandé d'examiner la suite donnée aux recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections appropriées du présent rapport.

4. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'ONU, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu trois lettres d'observations.

5. Lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu.

6. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, notamment en réponse à des demandes expresses de l'Assemblée et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

7. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'ONU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

8. Les recommandations formulées dans le présent rapport ne portent pas sur les mesures que l'ONU pourrait envisager de prendre à l'encontre des coupables en cas de non-respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, des instructions administratives ou d'autres directives connexes.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

9. Sur un total de 19 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2006-2007, 11 (soit 58 %) avaient été appliquées intégralement, 5 (26 %) étaient en cours d'application, 2 (11 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 1 était devenue caduque (5 %). Pour l'exercice biennal 2005-2006, 40 % des recommandations

avaient été appliquées intégralement et 60 % étaient en cours d'application. On trouvera en annexe des précisions sur l'état d'avancement de l'application des recommandations concernant l'exercice biennal 2006-2007.

10. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand datait celles de ses recommandations qui avaient été partiellement ou pas du tout mises en œuvre et a relevé que les sept recommandations qui n'avaient pas encore été pleinement mises en œuvre ou qui ne l'avaient pas du tout été avaient été formulées pour la première fois au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Recommandations non appliquées

11. La recommandation qui n'a pas été appliquée avait été formulée à l'intention du BSCI, qui avait été invité à inscrire le Centre de l'ONU et plusieurs centres de recherche et de formation dans son plan d'audit pour l'exercice biennal 2008-2009. Le BSCI n'a pas procédé à un audit pendant la période considérée.

12. Dans son précédent rapport [A/63/5 (Vol. IV)], le Comité avait recommandé à l'ONU de prévoir les ressources nécessaires au règlement des prestations dues à la cessation de service. Le Comité avait également indiqué, dans son résumé des principales constatations et conclusions (A/63/169), que pour bien comptabiliser les prestations dues à la cessation de service dans les états financiers, il fallait définir une stratégie globale et viable de provisionnement. L'ONU n'a cependant pas élaboré de stratégie de provisionnement des prestations dues à la cessation de service aux fins de son approbation par le Conseil de l'Université.

Recommandations en cours d'application

13. En ce qui concerne la recommandation relative à l'amélioration du nouveau système Atlas afin de renforcer la gestion et l'enregistrement des opérations relatives aux comptes de placement, l'ONU a examiné les moyens de mieux tirer parti du module d'investissement du système Atlas afin d'améliorer l'enregistrement de ces opérations. L'Université a également adopté en 2009 une nouvelle méthode d'enregistrement des opérations relatives aux comptes de placement.

14. S'agissant des trois recommandations relatives à l'amélioration de la gestion du programme dans plusieurs domaines tels que la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation du programme; le classement et l'évaluation des résultats, le Comité considère que ces recommandations revêtent un caractère permanent.

15. Donnant suite à la recommandation relative à la mise en place d'un plan de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), l'ONU est devenue membre du partenariat qui regroupe le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le système global de gestion intégré (Atlas) qui a remplacé le Système de gestion des finances, du budget et du personnel depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette question est abordée plus en détail dans la section pertinente du présent rapport.

Recommandation devenue caduque

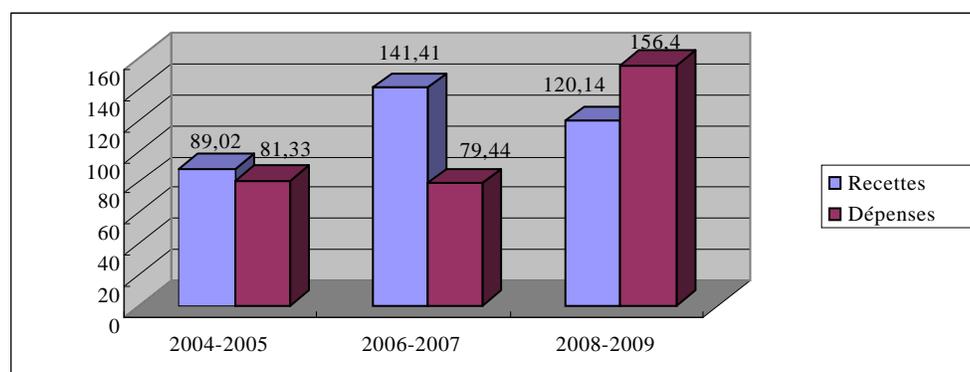
16. La recommandation qui invitait l'ONU à corriger les lacunes du Système de gestion des finances, du budget et du personnel est devenue caduque, ce système ayant été remplacé par le nouveau système Atlas.

2. Aperçu général de la situation financière

17. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 120,14 millions de dollars et celui des dépenses à 156,4 millions de dollars, soit un déficit de 36,26 millions de dollars. La figure ci-après permet de comparer les recettes et dépenses des exercices 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009.

Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

18. Comme il est indiqué dans la note c) de l'état des recettes et des dépenses, la figure sur l'évolution comparée des recettes et des dépenses a été modifiée pour la faire concorder avec la présentation actuelle. Cette modification fait suite à la décision de l'ONU d'interrompre les virements depuis les réserves et les soldes des fonds vers les comptes de recettes, qui faisait suite à une recommandation antérieure du Comité. Le Comité est cependant d'avis qu'une bonne présentation de l'information financière dans les états financiers devrait en améliorer la lisibilité.

19. Le Comité recommande à l'ONU d'indiquer dans une note séparée la raison du changement de politique concernant les virements depuis les réserves et les soldes des fonds vers les comptes de recettes.

20. L'Administration a indiqué que les données présentées à des fins de comparaison avaient été fournies pour information seulement et que, le cas échéant, un reclassement concernant les exercices précédents serait établi conformément à la nouvelle présentation. Pour donner encore plus de lisibilité aux états financiers et conformément au paragraphe 11 des normes comptables du système des Nations Unies, l'Administration a souligné que des informations supplémentaires pourraient figurer dans les futurs états financiers en cas de reclassement ou de retraitement d'informations présentées à des fins de comparaison.

21. Comparativement avec l'exercice précédent, le montant total des dépenses pour l'exercice considéré a augmenté de 79,44 millions de dollars, soit 97 %. Cette

augmentation tenait essentiellement à la perte de 54,95 millions de dollars découlant de la vente de titres dans le Fonds de dotation.

22. Le montant total des recettes au cours de l'exercice considéré a baissé de 21,28 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, essentiellement du fait de la baisse des intérêts créditeurs pour un montant de 25,01 millions de dollars et de celle des recettes accessoires à hauteur de 18,82 millions de dollars. Les contributions volontaires ont quant à elles augmenté de 21,4 millions de dollars.

Pertes dues à la vente de titres dans le Fonds de dotation

23. L'UNU est une entité internationale sans but lucratif. Son fonds de dotation est géré par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a désigné une société-conseil spécialisée dans la finance pour gérer les placements du Fonds. Selon la note 4 des états financiers, il a été décidé de répartir les placements à long terme dans un portefeuille composé de 5 % de liquidités, 50 % d'actions et 45 % de placements à revenu fixe.

24. Les placements à long terme du Fonds de dotation ont baissé de 50,39 millions de dollars, passant de 312,35 millions de dollars au 31 décembre 2007 à 261,96 millions de dollars au 31 décembre 2009. La note j) de l'état des recettes et des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds indique que les pertes subies lors de la vente de titres dans le Fonds de dotation ont atteint 54,95 millions de dollars, soit : a) 46 % du montant total des recettes qui s'est élevé à 120,14 millions de dollars; b) 19 % des actifs nets du Fonds; c) 35 % du montant total des dépenses qui s'est établi à 156,40 millions de dollars. Quatre-vingt-dix-sept pour cent du montant total des pertes subies est dû à la vente de titres.

25. L'UNU a indiqué que le Secrétaire général de l'ONU continue d'être le dépositaire des actifs du Fonds de dotation de l'Université conformément à la Charte de l'Université. En conséquence, l'Université et le Conseil de l'Université n'ont pas directement voix au chapitre en ce qui concerne les décisions relatives aux placements du Fonds de dotation. La Division de la gestion des investissements du Secrétariat de l'ONU, suivant les orientations du Comité des placements, définit les paramètres dans le cadre desquels ces fonds sont placés par une entreprise spécialisée engagée pour gérer au jour le jour les opérations de placement du Fonds. L'UNU a en outre indiqué qu'elle suivait de près le rendement des placements, veillant ainsi à la viabilité financière à long terme de l'Université.

26. L'UNU a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir, en coordination avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la proportion des placements en titres dans la composition actuelle du portefeuille du Fonds de dotation.

27. L'UNU a indiqué qu'elle avait adressé, en date du 28 mai 2010, une lettre au Directeur de la Division de la gestion des investissements, qui a répondu que la discussion se poursuivrait, l'objectif étant de veiller à ce que la composition du portefeuille de placements serve les besoins de l'Université dans le cadre d'une gestion appropriée du risque.

28. Le montant total de l'actif de l'UNU s'est élevé à 344,74 millions de dollars au 31 décembre 2009, contre 376,32 millions de dollars au 31 décembre 2007, soit une baisse de 31,58 millions de dollars (-8 %). Au 31 décembre 2009, le montant

total du passif était de 19,81 millions de dollars, contre 19 millions de dollars au 31 décembre 2007, soit une hausse de 0,81 million de dollars (+4 %).

29. Comme le montre le tableau ci-dessous, les indicateurs financiers se sont tous améliorés à l'exception du ratio intérêts créditeurs/total des placements, qui a baissé, passant de 0,15 pour l'exercice 2006-2007 à 0,09 pour l'exercice 2008-2009.

Principaux ratios financiers

Ratios	Exercice clos le 31 décembre			Dividende et diviseur du ratio de 2009 ^a
	2005	2007	2009	
Contributions volontaires à recevoir/total de l'actif ^b	0,02	0,01	0,01	4,232/344,736
Disponibilités (sauf trésorerie commune)/total de l'actif ^c	0,07	0,10	0,12	41,556/344,736
Disponibilités (sauf trésorerie commune)/total du passif ^d	2,57	1,86	2,10	41,556/19,810
Intérêts créditeurs/total des placements (y compris encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune) ^e	0,11	0,15	0,09	28,257/330,138
Intérêts créditeurs (y compris les pertes liées aux placements)/total des placements (y compris encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune) ^f	0,11	0,15	-0,08	-26,693/330,138
Contributions volontaires/recettes ^g	0,43	0,37	0,63	75,617/120,135

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

^a En millions de dollars des États-Unis.

^b Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^d Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^e Indicateur du rendement des placements.

^f Indicateur du rendement des placements (rendements des placements, y compris les pertes subies lors de la vente de titres).

^g Indicateur de l'efficacité des activités de collecte de fonds.

3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

30. En application de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale et suite aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/61/350), le Comité s'est penché sur la mise en œuvre des normes IPSAS, et des systèmes, nouveaux ou améliorés, de planification des ressources.

31. L'ONU est devenue membre du partenariat du PNUD pour la mise en œuvre du système global de gestion intégré (Atlas) qui a remplacé le Système de gestion des finances, du budget et du personnel depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle n'a cependant pas élaboré son plan de mise en œuvre des normes IPSAS, mais elle entend respecter le délai fixé pour cette opération par le PNUD, à savoir 2012.

4. Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie

32. Conformément à la résolution 64/241 de l'Assemblée générale, le Comité a continué de valider le montant des charges à payer par l'ONU au titre de l'assurance maladie. Les états financiers de l'exercice considéré montrent que les prestations dues à la cessation de service s'élèvent à 5,71 millions de dollars, dont 3,61 millions

de dollars pour les charges à payer au titre de l'assurance maladie, 0,78 million de dollars pour les reliquats de congé et 1,31 million de dollars pour les prestations liées au rapatriement. Par rapport au montant de 6,69 millions de dollars représentant le total des prestations dues à la cessation de service enregistré à la fin de l'exercice précédent, le montant total de ces prestations au 31 décembre 2009 a baissé de 0,98 million de dollars. Cette baisse est essentiellement due au changement de la méthode de calcul des prestations versées au titre des jours de congé annuel et du rapatriement, qui est effectué par évaluation actuarielle, mais aussi à la prise en compte de la déduction des cotisations des fonctionnaires en activité des engagements de l'ONU au titre de l'assurance maladie.

Plan de financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation

33. Dans son précédent rapport [A/63/5 (Vol. IV)], le Comité avait recommandé à l'ONU de prévoir les ressources nécessaires au règlement des prestations dues à la cessation de service. L'Université n'a pas élaboré de plan pour le provisionnement de ses engagements au titre de la cessation de service aux fins de son approbation par le Conseil de l'Université. Ce plan devrait comprendre une stratégie viable de financement intégral tenant compte de la nature des engagements à financer. Si les engagements au titre de la cessation de service ne sont pas appuyés par un plan de financement, l'ONU risque de se retrouver dans une situation où elle ne pourrait pas remplir intégralement ses obligations au moment voulu.

34. L'ONU a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élaborer un plan de provisionnement de ses engagements au titre de la cessation de service et de le soumettre au Conseil de l'Université pour examen et approbation.

Évaluation actuarielle des engagements au titre des congés annuels

35. Au 31 décembre 2009, le total des engagements au titre des congés annuels s'élevait à 0,78 million de dollars. Alors que le montant de ces engagements était auparavant estimé à partir des dépenses courantes, l'Université a changé de méthode comptable, et le calcule désormais sur la base d'une évaluation actuarielle effectuée par un consultant externe. La société chargée de l'évaluation actuarielle a indiqué dans son rapport que l'ONU lui avait demandé de fournir « une évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés aux fins de leur comptabilisation selon la norme IPSAS 25 ».

36. Le Comité a examiné le rapport d'évaluation actuarielle dans lequel les montants des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des reliquats de congé avaient été évalués sur la base de certaines données de recensement communiquées par l'Université. En ce qui concerne les engagements liés au paiement des reliquats de congé, on trouvera ci-après les hypothèses élaborées dans le rapport d'évaluation actuarielle :

a) Congés annuels accordés aux fonctionnaires afin qu'ils puissent s'absenter (avec traitement plein) pour convenance personnelle ou raisons de santé, pour se reposer ou pour se détendre. À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des reliquats de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours. Cette prestation est dénommée « congés annuels »;

b) Projection des congés annuels accumulés payables à la cessation de service, établie en ajoutant au reliquat de congés du fonctionnaire au 1^{er} janvier 2010 le nombre de jours de congés accumulés après cette date;

c) Les engagements ont été évalués en tenant compte d'un taux d'actualisation de 6 % au 31 décembre 2009.

37. L'UNU a justifié le changement de méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels en invoquant la norme IPSAS 25, bien qu'il ne soit pas fait mention des normes IPSAS dans les états financiers. L'Université estime que cette mesure contribue à améliorer l'information financière et, tout en étant conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies, marque un pas vers la mise en œuvre des normes IPSAS. Considérant cette position, le Comité a voulu s'assurer que la nouvelle méthode d'évaluation serait conforme aux normes IPSAS une fois celles-ci pleinement applicables à l'Université.

38. La norme IPSAS 25 établit une distinction importante entre les prestations à court terme et les prestations à long terme. L'UNU a appliqué la méthode de l'évaluation actuarielle aux engagements au titre des congés annuels accumulés en partant de l'hypothèse que ces congés constituaient une prestation à long terme.

39. Selon la norme IPSAS 25, les prestations à court terme désignent les prestations (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période y ouvrant droit. Le paragraphe 11 de la norme donne des exemples de prestations à court terme, dont les absences rémunérées de courte durée (telles que les congés annuels et les congés maladie) lorsque les absences doivent se produire dans les 12 mois suivant la période y ouvrant droit. Le fait que, selon le Règlement du personnel de l'UNU, les fonctionnaires peuvent reporter les jours de congés accumulés d'une année à l'autre ne justifie pas à lui seul l'assimilation des congés annuels à une prestation à long terme, pas plus que le fait que les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congés non pris à la date de cessation de service. La norme IPSAS 25 (par. 14 à 19) précise les types de prestation considérés comme étant à court terme.

40. En outre, la norme IPSAS 25 (par. 12) indique que la comptabilisation des prestations à court terme ne soulève généralement pas de difficultés, car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'engagement ou la charge et il n'y a pas à enregistrer un éventuel écart actuariel. De plus, les engagements au titre des prestations à court terme sont évalués sans actualisation.

41. Par conséquent, le Comité estime que le mode de calcul de l'engagement au titre des jours de congé accumulés (soit 0,78 million de dollars), qui repose sur des hypothèses actuarielles, n'est pas conforme à la norme IPSAS 25, car a) il tient compte des jours de congés qui seront accumulés à l'avenir et b) il fait intervenir un taux d'actualisation.

42. L'UNU a accepté, comme le Comité le recommandait, de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'elle mettra en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public.

43. L'UNU a indiqué qu'elle réviserait cette méthode en consultation avec la Division de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU et le groupe IPSAS établi à l'échelle du système.

Taux d'actualisation

44. L'ONU a utilisé un taux d'actualisation de 5,5 % dans sa précédente évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. L'évaluation au 31 décembre 2009 reposait sur un taux d'actualisation de 6 %.

45. Le taux d'actualisation est un taux d'intérêt servant communément au calcul de la valeur actuelle d'un gain ou d'une perte à venir. En d'autres termes, il s'agit de la valeur temps de l'argent. Dans la mesure où les engagements relatifs à l'assurance maladie comprennent les prestations qui seront versées à l'avenir par l'ONU à ses fonctionnaires retraités, les sommes correspondantes sont généralement actualisées de sorte que les états financiers présentés rendent compte de la valeur actuelle du montant de ces prestations futures.

46. La valeur actuelle des charges futures est d'autant plus réduite que le taux d'actualisation est plus élevé, et inversement. En conséquence, toutes choses étant égales par ailleurs, le taux d'actualisation plus élevé utilisé par l'ONU a eu pour effet de réduire le montant des engagements au titre de l'assurance maladie par rapport à l'exercice précédent. À cet égard, la note 5 des états financiers indique qu'une augmentation de 1 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire de 18 % le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

47. La norme IPSAS 25, qui sert de référence pour la méthode actuarielle applicable à l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, ne dit rien quant au choix du taux d'actualisation, sinon que

Le taux à utiliser pour actualiser les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit refléter la valeur temps de l'argent. La monnaie et la durée des instruments financiers retenus pour exprimer cette valeur temps doivent correspondre à la monnaie et à la durée estimée des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (par. 91).

La norme précise en outre qu'une entité doit déterminer si la meilleure approximation du taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent est obtenue par référence au rendement sur le marché à la date d'établissement des comptes des obligations d'État, des obligations de sociétés de premier rang ou d'un autre instrument financier (par. 94).

48. Comme la plupart des éléments méthodologiques utilisés pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le taux d'actualisation a été arrêté par l'ONU pour toutes les entités affiliées au même régime d'assurance maladie et au nom desquelles elle a coordonné les travaux d'évaluation.

49. Selon l'ONU, le choix d'un taux d'actualisation pour l'évaluation des prestations liées à la cessation de service a pour but de déterminer le montant qui, s'il était investi dans un portefeuille de titres d'emprunt de premier rang, produirait les flux de trésorerie requis pour couvrir les prestations dues à mesure qu'elles deviendraient exigibles. L'Organisation a jusqu'ici déterminé le taux d'actualisation par référence aux taux de rendement de placements à revenu fixe de premier rang produisant des flux de trésorerie correspondant aux échéances et aux montants des

versements prévus. Les taux de rendement retenus par l'Organisation étaient ceux d'obligations à long terme de premier rang émises par des sociétés.

50. Tout en convenant que cette méthode est conforme à la norme IPSAS 25, le Comité formule les observations ci-après afin qu'elles soient prises en considération lors de l'examen des moyens de financer les engagements susvisés :

a) Le relèvement du taux d'actualisation ne reflète pas l'évolution des taux d'intérêt, qui ont eu tendance à baisser récemment. Il a conduit l'ONU à décider de ne pas relever le taux d'actualisation pour l'évaluation précédente, alors que l'application de la méthode décrite ci-dessus aurait exigé de le porter de 5,5 % à 6,5 %. Compte tenu des incertitudes entourant les prescriptions des normes IPSAS (la norme IPSAS 25 n'avait pas encore été adoptée), l'ONU a, par prudence, décidé de maintenir le taux à 5,5 %. Si elle avait choisi de le porter à 6,5 % à l'époque, le taux aurait alors été abaissé, et non relevé, lors de la dernière évaluation – ce qui aurait cadré avec la conjoncture économique;

b) Le choix du taux d'actualisation n'est qu'un élément de l'incertitude inhérente à l'évaluation actuarielle d'un engagement. Même si elle cadre avec les normes comptables applicables, cette évaluation n'est qu'une estimation de la valeur réelle de l'engagement. En conséquence, l'ONU pourrait décider de ne pas considérer l'évaluation actuarielle comme la référence absolue. Les évaluations fondées sur des normes autres que comptables peuvent produire des résultats différents. Le Comité tient d'ailleurs à souligner qu'une évaluation des besoins de financement (ou une « évaluation du financement ») aboutirait à un résultat autre que celui de l'évaluation actuarielle, qui est généralement plus prudente.

5. Budgétisation axée sur les résultats

51. La budgétisation axée sur les résultats est un processus d'élaboration des budgets-programmes selon lequel : a) la formulation des programmes se fonde sur une série d'objectifs prédéterminés et de résultats escomptés (réalisations); b) les résultats escomptés sont tirés des produits et liés à ceux-ci; et c) les résultats effectifs sont mesurés en fonction des objectifs et des indicateurs de performance sélectionnés. Le processus repose sur un cadre logique qui est formulé de manière à faire en sorte que les résultats escomptés soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

Indicateurs des réalisations escomptées

52. À l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, aucun indicateur particulier correspondant aux réalisations escomptées n'a été identifié lorsque le budget a été établi pour l'exercice 2008-2009. Or, sans indicateurs, il est difficile d'examiner dans quelle mesure les résultats ont été obtenus au regard des objectifs fixés.

53. L'ONU a expliqué que, de par leur nature, les activités de recherche et d'enseignement ne se prêtent pas à une budgétisation axée sur les résultats. L'ONU met actuellement au point sa propre approche de la gestion des programmes et des projets dans le cadre de son système d'assurance qualité, qui permettra ainsi de garantir la qualité de ses activités académiques.

Estimations budgétaires

54. Pour l'exercice 2008-2009, le budget voyages approuvé pour le Centre de l'ONU était de 946 000 dollars, tandis que les dépenses effectives s'élevaient à 1,28 million de dollars, dépassant ainsi de 35 % le budget approuvé. Le même constat a été fait pour ce qui est des acquisitions du siège de l'ONU au chapitre des bâtiments, dont les dépenses effectives s'élevaient à 99 700 dollars, dépassant ainsi de 24 fois le budget approuvé, de 4 000 dollars.

55. L'ONU a expliqué qu'au regard du total des dépenses générales, la somme des dépenses consenties au titre des voyages au Centre de l'ONU et des acquisitions du Centre de l'ONU au chapitre des bâtiments se situait dans les limites du budget approuvé. Les écarts significatifs entre le budget approuvé et les dépenses effectives étaient peut-être en fait le résultat d'une manière peu réaliste d'estimer les besoins en ressources.

56. En outre, des mesures de contrôle budgétaire sont en place pour plafonner les coûts totaux de personnel et les dépenses totales de fonctionnement général. Or, établir des plafonds budgétaires par objet de dépense ne permet pas au responsable de projet de faire preuve de souplesse à l'heure d'affecter des ressources non utilisées d'un objet à un autre.

6. Gestion des programmes et des projets

Manuel relatif à la gestion des projets

57. Les responsables de programme étaient chargés de surveiller l'exécution des projets. Toutefois, il n'existait pas de manuel relatif à la gestion des projets, et il manquait des dossiers importants pour l'exécution des projets.

58. L'absence de manuel risque d'entraîner un manque de clarté et de cohérence dans la gestion des projets, et le manque de dossiers importants risque d'entraver la surveillance de l'exécution des projets.

59. **Le Comité a recommandé à l'ONU, qui l'a accepté : a) d'élaborer un manuel relatif à la gestion des projets qui comporte, à l'intention du personnel de l'ONU, des orientations, des principes clefs et un cadre pour une gestion efficace des programmes et des projets; et b) de conserver les dossiers qui sont essentiels pour l'exécution des projets.**

60. L'ONU a expliqué qu'elle avait créé un groupe central chargé d'examiner la gestion des programmes et d'élaborer un nouveau manuel dans l'optique du déploiement du système Atlas.

Propositions et plans de travail relatifs aux projets

61. La Règle 11 des Directives pour l'établissement de documents de projet dispose que le plan de travail établi pour un projet doit comporter un calendrier des voyages du personnel et énumérer les activités prévues, assorties d'un calendrier de mise en œuvre.

62. Certains plans de travail relatifs aux projets du Centre de l'ONU, de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies et de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement ne

définissaient pas clairement : a) le calendrier d'activités à l'intention des partenaires; b) la date d'achèvement des produits et des projets; ou c) les plans de voyage du personnel. Or, il importe que les plans de travail relatifs aux projets renseignent dûment sur les délais dans lesquels les objectifs et les produits des projets pourront être réalisés.

63. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de prendre des mesures pour améliorer la gestion des projets en incluant les renseignements voulus dans les plans de travail relatifs aux projets.

Rapports sur les dépenses au titre des programmes

64. Au cours de l'exercice 2008-2009, l'UNU a remplacé son système de gestion des finances, du budget et du personnel par le programme Atlas, nouveau progiciel de gestion intégré mis au point par le PNUD. Au moment de la vérification des comptes, la fonction de recherche d'Atlas ne permettait pas d'établir les dépenses relatives aux programmes ou aux projets par centre de coûts. Il a donc fallu effectuer ce travail laborieusement, à la main.

65. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de prendre des mesures, en coordination avec le PNUD, pour améliorer la fonction de recherche du programme Atlas sur la base d'une analyse coûts-efficacité.

Langue de diffusion des produits issus des projets

66. Au Centre de l'UNU, les produits issus de projets académiques ont été principalement diffusés en anglais, seuls quelques ouvrages et comptes rendus de séminaires internationaux ayant été présentés dans d'autres langues. Or, la faible diversité linguistique risque de limiter la diffusion desdits produits.

67. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de tout mettre en œuvre pour utiliser d'autres langues, en plus de l'anglais, afin de diffuser les produits issus des projets.

7. Gestion des achats et des marchés

Demandes

68. La règle 8.2.1 2) du Manuel des achats (rév. au 5 juin 2008) dispose que « [les spécifications] ne doivent pas mentionner de marques, de numéros de catalogue ou de type de matériel se référant à un fabricant particulier, sauf s'il a été décidé que c'était nécessaire [...]. Dans de tels cas, les références en question doivent être suivies des mots " ou l'équivalent " accompagnés des critères qui définissent cette équivalence ».

69. À l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, sept spécimens de demande sur 20 mentionnaient des marques et des numéros de catalogue ou des types de matériel, et les références en question n'étaient pas suivies des mots « ou l'équivalent » accompagnés des critères définissant cette équivalence. Outre qu'il éviterait de contrevenir aux dispositions du Manuel des achats, l'emploi de spécifications génériques dans les demandes permettrait de mieux faire jouer la concurrence et, au final, d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix.

70. Le Comité a recommandé à l'ONU, qui l'a accepté, de se conformer strictement aux dispositions de la règle 8.2.1 2) du Manuel des achats concernant les spécifications techniques.

Plan d'achat

71. La règle 8.1.4 1) du Manuel des achats de l'ONU stipule que [l]es services requérants et la Division des achats, ou le chef du service des achats, doivent communiquer entre eux et, dans la mesure du possible, se rencontrer une fois par an pour établir des plans de dépenses, y compris des plans d'achat, pour le(s) prochain(s) exercice(s) budgétaire(s). Les services requérants doivent présenter des révisions éventuelles des plans à des intervalles maximum de trois mois (missions sur le terrain et bureaux extérieurs) ou de six mois (Siège); la Division des achats ou le chef du service des achats doivent indiquer quelle proportion de ces plans peut être exécutée pendant la période du plan d'achat en cours. Cette planification doit, autant que possible, être employée pour obtenir des économies d'échelle et d'autres avantages pour l'Organisation.

72. Au Centre de l'ONU, le plan d'achat de 2009 n'était pas à jour, puisqu'il omettait de prendre en compte 33 ordres d'achat d'une valeur de 1,72 million de dollars pour le Centre. Or, un plan d'achat qui n'est pas à jour risque de compromettre l'efficacité des activités relatives aux achats.

73. Le Comité a recommandé à l'ONU, qui l'a accepté, de mettre à jour ses plans d'achat, comme l'exige la règle 8.1.4 1) du Manuel des achats.

Délégation de pouvoir

74. Des échantillonnages effectués au Centre de l'ONU ont révélé que sept ordres d'achat d'une valeur de 1,45 million de dollars avaient été approuvés par deux agents ordonnateurs au-delà des seuils financiers de 25 000 et de 75 000 dollars qui leur avaient été respectivement fixés. De surcroît, trois ordres d'achat d'une valeur de 1,31 million de dollars ne portaient pas la signature des agents ordonnateurs pertinents.

75. Le Comité a recommandé à l'ONU, qui l'a accepté, de se conformer strictement aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU concernant la délégation de pouvoirs.

Rapports sur l'exécution des contrats

76. La règle 7.11.2 c) du Manuel des achats dispose que des rapports sur l'exécution sont requis une fois par an pour les contrats d'une valeur supérieure à 200 000 dollars des États-Unis, ou pour des contrats à long terme d'une durée de deux à trois ans.

77. Au Centre de l'ONU, seul un rapport annuel sur l'exécution des contrats avait été établi pour un contrat d'entretien des ascenseurs s'étendant sur quatre ans. Qui plus est, aucun rapport n'avait été établi pour un autre contrat concernant l'entretien des bâtiments et les opérations, d'une valeur de 1,31 million de dollars par an. Or, ne pas établir de rapports sur l'exécution des contrats risque de perpétuer l'engagement de sous-traitants qui ne donnent pas satisfaction.

78. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, d'établir régulièrement des rapports sur l'exécution des contrats, comme l'exige la règle 7.11.2 c) du Manuel des achats.

8. Gestion des biens durables

79. La section 3.6 de l'Instruction administrative sur la gestion des biens et le contrôle des stocks au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2003/5) exige qu'un inventaire complet des fournitures, équipements et autres biens appartenant à l'Organisation soit dressé tous les deux ans.

80. Comme il ressort de la note 7 a) relative aux états financiers, la valeur des biens durables au 31 décembre 2009 s'élevait à 6,35 millions de dollars. Toutefois, aux Centres de l'UNU de Tokyo et de Kuala Lumpur, aucune vérification des biens durables, évalués à 2,83 millions de dollars, n'avait été effectuée pour l'exercice 2008-2009. Or, sans une telle vérification, on risque de compromettre la qualité de la gestion des avoirs. Qui plus est, le Centre de l'UNU à Tokyo ne pouvait donner de renseignements quant au lieu où se trouvaient les 125 articles, évalués à 0,38 million de dollars, et qui représentaient 14 % de la valeur totale des biens durables au 31 décembre 2009.

81. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de dresser régulièrement un inventaire des biens durables, conformément aux dispositions de la section 3.6 de l'instruction administrative sur la gestion des biens et le contrôle des stocks au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

9. Consultants, experts et personnel temporaire

82. Des échantillonnages ont révélé que 17 dossiers concernant des contrats de prestation de services de personnel, et 19 dossiers concernant des contrats de consultant, ne permettaient pas d'établir que la sélection des candidats ait été effectuée sur la base d'un concours – ce qui risquait de compromettre la transparence du processus de recrutement.

83. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de veiller à ce que la sélection du personnel se fasse dans le respect de toutes les procédures requises aux fins du recrutement.

10. Audit interne/constatations des auditeurs internes

84. L'UNU, qui ne dispose pas de son propre service d'audit interne, doit faire appel pour ce travail au Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI). Toutefois, le Bureau n'a pas effectué d'audit pour la période considérée parce que l'accord de financement entre l'UNU et le BSCI pour le service d'audit interne n'était pas entré en vigueur.

85. Le Comité a appris que le BSCI proposait de modifier le mécanisme de financement en créant un poste P-4 à Genève, qui serait cofinancé par l'UNU et d'autres institutions de formation des Nations Unies. L'UNU était en pourparlers avec le BSCI pour mettre la dernière main aux dispositions de l'accord de financement.

86. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, d'accélérer, en collaboration avec le BSCI, les dispositions à prendre pour mettre la dernière main à l'accord de financement des services d'audit prêtés à l'UNU.**

11. Gestion des transports et des voyages

87. Les directives de l'UNU relatives aux voyages stipulent que les bordereaux de remboursement de frais de voyage sont réputés périmés s'ils sont reçus par le service ordonnateur plus d'un mois après l'achèvement du voyage. En pareil cas, aucun paiement ne sera versé au voyageur. Or, 10 bordereaux sur 30 spécimens, soit 33 % des bordereaux établis au Centre de l'UNU, avaient été présentés plus d'un mois après les délais prescrits, dépassant ces derniers de huit à 85 jours.

88. **Le Comité a recommandé à l'UNU, qui l'a accepté, de veiller à ce que tous les bordereaux de remboursement de frais de voyage soient remis dans les délais.**

C. Information communiquée par l'administration

1. Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces, sur créances et sur biens

89. L'UNU a informé le Comité que, conformément aux règles de gestion financière 106.9 a) et 106.8 a), 1 955 dollars de biens durables avaient été passés par profits et pertes en 2008-2009 (contre 2 243 dollars en 2006-2007). En outre, un montant de 3 255 dollars avait été approuvé pour des créances couvertes dans les états financiers de l'UNU en 2008-2009 (contre 52 751 dollars en 2006-2007).

2. Versements à titre gracieux

90. En application de la règle de gestion financière 105.12, l'UNU a fait savoir au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué pendant la période considérée.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

91. L'UNU a fait savoir au Comité qu'il n'y avait eu, à sa connaissance, aucun cas de fraude ou de présomption de fraude pendant l'exercice 2008-2009.

D. Remerciements

92. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Université des Nations Unies de l'aide qu'elle a apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont elle a fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine,
Vérificateur principal
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Premier président
de la Cour des comptes
de la République française
(*Signé*) Didier **Migaud**

Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

<i>Recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Indiquer, dans les pièces justificatives du journal, les raisons des ajustements et reclassements effectués lors de l'établissement des états financiers définitifs	Par. 30 a)	2006-2007	X			
Corriger les lacunes du Système de gestion des finances, du budget et du personnel	Par. 30 b)	2006-2007				X
Mettre fin à la pratique consistant à inscrire les excédents cumulés en recettes dans les états financiers	Par. 38	2006-2007	X			
Préciser les types d'opérations à porter dans les comptes de trésorerie commune pour les distinguer de celles qui se rapportent à d'autres comptes en banque	Par. 42	2006-2007	X			
Ne comptabiliser les intérêts créditeurs parmi les sommes encaissées qu'au moment où ils sont effectivement portés au crédit du compte de trésorerie commune	Par. 46	2006-2007	X			
Comptabiliser les primes d'émission, les plus-values et les moins-values concernant les placements, opération par opération, en application des Normes comptables du système des Nations Unies	Par. 49	2006-2007	X			
Proposer des améliorations au nouveau système Atlas afin de renforcer la gestion et l'enregistrement des opérations relatives aux comptes de placement	Par. 53	2006-2007			X	
Solder les intérêts échus compris dans le prix d'achat des obligations, à la date d'encaissement des intérêts ou au moment où les obligations sont vendues	Par. 55	2006-2007	X			
Prévoir le financement voulu aux fins du règlement des prestations dues à la cessation de service	Par. 59	2006-2007				X

<i>Recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Faire figurer toutes les contributions volontaires en nature dans les notes afférentes aux états financiers	Par. 63	2006-2007	X			
Planifier les programmes, élaborer les budgets, assurer le suivi et effectuer les évaluations en se conformant aux principes de la budgétisation axée sur les résultats	Par 75 a)	2006-2007			X	
Tenir à jour un dossier central complet pour tous les projets en se conformant aux directives publiées par le Groupe central de contrôle et d'inspection	Par 75 b)	2006-2007			X	
Veiller à ce que les centres de recherche et de formation obtiennent davantage de contributions volontaires de la part des donateurs afin d'être sûrs de pouvoir mener les projets à leur terme et veiller à ce que les centres de recherche et de formation suivent de près les dépenses des projets pour éviter les déficits	Par. 96	2006-2007	X			
Demander aux administrateurs de programme/chercheurs de vérifier régulièrement l'état d'avancement des travaux au regard des plans de travail, de manière que les produits soient livrés pour publication dans des délais rapides	Par. 78	2006-2007	X			
Définir des règles concernant la part du traitement des chercheurs à affecter à chaque projet dans une mesure raisonnable	Par. 84	2006-2007			X	
Établir un plan d'achat conformément à la section 8.1 du Manuel des achats de l'ONU	Par. 101	2006-2007	X			
Veiller à respecter les dispositions de la section 7.1 du Manuel des achats de l'ONU concernant la tenue de fichiers de fournisseurs; indiquer les dates de livraison et les conditions de paiement dans les contrats; et faire contresigner tous les contrats par les fournisseurs pour s'assurer qu'ils en respecteront les termes	p. 104	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Établir un plan exposant les diverses mesures à prendre en vue de la mise en œuvre complète des normes IPSAS d'ici à 2010	Par. 107	2006-2007		X		
Demander du Bureau des services de contrôle interne d'inscrire le Centre de l'ONU et plusieurs centres de recherche et de formation dans son plan d'audit pour l'exercice biennal 2008-2009, en fonction de l'exposition aux risques	Par. 110	2006-2007			X	
Total		19	11	5	2	1
Pourcentage		100	58	26	11	5

^a A/63/5 (Vol. IV).

Chapitre III

Certification des états financiers

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Jun **Yamazaki**

Le 29 mars 2010

Chapitre IV

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

A. Introduction

1. Dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) et décidé que le siège de l'Université serait situé au Japon, dans l'agglomération de Tokyo. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans et dont l'engagement peut être renouvelé pour une autre période de même durée, est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.

2. Les fonds de l'Université sont placés dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la Charte de l'Université, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement de celles-ci.

3. L'Université a un fonds de dotation et des fonds de fonctionnement distincts pour ses 11 centres de recherche et de formation et son siège. Le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies est le fonds de roulement du Centre de l'UNU et de certains de ses centres de recherche et de formation. Le principal du Fonds de dotation, constitué des contributions versées par les donateurs au Centre de l'UNU ou à certains centres de recherche et de formation, est placé afin d'en tirer un revenu. Le revenu des placements du Fonds de dotation est utilisé pour financer les activités de l'Université qui sont comptabilisées dans les fonds de fonctionnement concernés. Les fonds de fonctionnement reçoivent également des contributions volontaires directes de la part de gouvernements ainsi que de sources non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'universités et de particuliers.

B. Situation financière de l'Université des Nations Unies

4. Le montant total des recettes du Fonds de dotation s'est élevé à 43,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 88,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce montant se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2007
Contributions volontaires	8 000	8 639
Revenu des placements et gains sur la vente de titres	27 497	51 707
Recettes accessoires	8 239	28 332
	43 736	88 678

5. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, des contributions volontaires d'un montant de 8,0 millions de dollars ont été versées par le Gouvernement malaisien au profit du Fonds de dotation de l'Institut international pour la santé mondiale de l'Université des Nations Unies.

6. Le revenu des placements a baissé en raison d'une diminution des recettes provenant de la vente de titres, qui se sont élevées à 8,6 millions pour l'exercice considéré, contre 31,8 millions pour l'exercice précédent.

7. Les recettes accessoires de l'exercice biennal sont constituées par les gains nets provenant de la réévaluation de devises.

8. Le montant total des recettes des fonds de fonctionnement s'est élevé à 107,8 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 79,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 35,6 %, qui s'explique principalement par une augmentation des contributions volontaires et des montants virés du Fonds de dotation. Ce montant se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2007
Contributions volontaires	65 993	44 539
Revenu des placements	760	1 561
Recettes provenant de la prestation de services	4 080	2 877
Recettes accessoires ou diverses	3 580	2 674
Montants virés du Fonds de dotation ^a	33 383	27 897
	107 796	79 548

^a Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, en application d'une décision du Conseil de l'ONU, 33,4 millions de dollars ont été virés du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement.

9. Comme indiqué dans l'état I, le montant total des dépenses de l'Université s'est élevé à 156,4 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 79,4 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent, soit une hausse de 77,0 millions (96,9 %), qui s'explique par une augmentation des dépenses de fonctionnement, liée notamment à des moins-values sur la vente de titres. Ces moins-values ont augmenté de 55,0 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Les dépenses afférentes aux réseaux de recherche et de formation et à la diffusion ont également augmenté, en raison du développement de ces activités. Le montant total des dépenses se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Principaux objets de dépenses	2009	2007
Traitements et autres dépenses de personnel ^a	34 845	34 722
Frais de voyage	2 635	2 177
Services contractuels	2 735	1 016

<i>Principaux objets de dépenses</i>	2009	2007
Dépenses de fonctionnement ^b	69 230	10 115
Achats ^c	746	965
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	46 210	30 440
Total	156 401	79 435

^a Y compris les dépenses relatives aux consultants et au personnel affecté aux programmes.

^b Y compris les dépenses relatives à l'entretien du siège de l'Université.

^c Y compris les dépenses liées à l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque et de matériel destiné aux programmes.

10. Comme indiqué dans l'état II, le total de l'actif s'est élevé à 344,7 millions de dollars et le total du passif à 19,8 millions de dollars. En plus de liquidités et de dépôts à terme d'un montant de 12,5 millions de dollars, le Fonds de dotation comprenait des placements à court terme d'un montant de 12,1 millions de dollars et des placements à long terme de 262,0 millions de dollars, dont la valeur de réalisation était de 12,2 millions et 278,9 millions de dollars respectivement. En outre, l'encaisse et les placements des fonds de fonctionnement s'élevaient à 42,8 millions de dollars au 31 décembre 2009, dont un montant correspondant à leur part de la trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors siège. L'actif comprenait également un montant de 4,2 millions de dollars correspondant aux contributions volontaires à recevoir, qui sont énumérées dans le tableau 2.1.

11. Les engagements de l'Université au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les jours de congé accumulés. Auparavant, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient calculés par évaluation actuarielle tandis que les engagements au titre des prestations liées au rapatriement et aux jours de congé accumulés étaient calculés sur la base des dépenses réelles, sans actualisation ou autre ajustement. Depuis l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, les trois types d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite sont calculés sur une base actuarielle. Les montants totaux dus par l'Université au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés étaient estimés, au 31 décembre 2009, à 3,6 millions, 1,3 million et 0,8 million de dollars respectivement.

12. Au cours de l'exercice biennal considéré, le solde du Fonds de dotation a diminué de 46,0 millions de dollars, s'établissant à 290,6 millions de dollars au 31 décembre 2009, principalement en raison de moins-values sur les ventes de titres et d'une baisse des gains de change. Le solde des fonds de fonctionnement a augmenté de 12,0 millions pour s'établir à 38,4 millions de dollars au 31 décembre 2009.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les éléments d'information complémentaires que le Secrétaire général est tenu de faire figurer dans son rapport.

Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Des créances irrécouvrables d'un montant de 3 255 dollars ont été passées par profits et pertes, en application de la règle de gestion financière 106.8, pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Passation par profits et pertes du montant des pertes matérielles

3. Des biens d'une valeur de 1 955 dollars ont été passés par profits et pertes, en application de la règle de gestion financière 106.9, pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2009

État I
Université des Nations Unies^a

État des recettes et des dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre de l'UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement^c</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>
Recettes								
Contributions volontaires	19 275	2 090	3 397	7 977	1 588	131	–	14 098
Intérêts créditeurs	160	–	236	278	24	–	–	–
Recettes provenant de la prestation de services	215	3 523	17	2	–	–	–	–
Recettes diverses :	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes et redevances sur les ventes de publications	394	–	25	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	1 500	471	55	105	68	12	2	31
Montants virés du fonds de dotation ^b	18 598	–	5 243	2 065	3 938	1 597	982	–
Total des recettes	40 142	6 084	8 973	10 427	5 618	1 740	984	14 129
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	16 080	720	4 370	2 158	3 108	1 008	–	1 739
Frais de voyage	1 281	45	123	101	107	172	–	165
Services contractuels	1 630	40	92	88	61	90	–	70
Dépenses de fonctionnement	2 558	4 901	603	695	449	102	–	1 108
Acquisitions	277	100	28	48	27	34	–	41
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	15 821	–	2 795	4 251	2 365	216	761	10 261
Montants virés aux fonds de fonctionnement ^b	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	37 647	5 806	8 011	7 341	6 117	1 622	761	13 384

	<i>Centre de l'UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^a</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>
Excédent (déficit)^c	2 495	278	962	3 086	(499)	118	223	745
Produits à recevoir(charges à payer) au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés)	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	–	(3)	–	–	–	–
Excédent (déficit) net	2 495	278	962	3 083	(499)	118	223	745
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	935	24	305	97	563	32	4	235
Virements en provenance (à destination) d'autres fonds	3 440	–	–	–	–	–	–	–
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	6 794	317	4 039	4 042	875	361	18	1 644
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	13 664	619	5 306	7 222	939	511	245	2 624

État I (suite)

	UNU-ILI Fonds de fonctionnement	UNU-INWEH Fonds de fonctionnement	UNU-CRIS Fonds de fonctionnement	UNU-ESH Fonds de fonctionnement	UNU-IIGH Fonds de fonctionnement	UNU-JAF Fonds de fonctionnement	UNU-ICDF ^d Fonds de fonctionnement	UNU-RCF ^d Fonds de fonctionnement
Recettes								
Contributions volontaires	300	6 856	596	7 590	2 095	–	–	–
Intérêts créditeurs	–	62	–	–	–	–	–	–
Recettes provenant de la prestation de services	300	23	–	–	–	–	–	–
Recettes diverses :	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes et redevances sur les ventes de publications	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	182	638	–	97	–	–	–	–
Montants virés du fonds de dotation ^b	174	–	–	305	481	–	–	–
Total des recettes	956	7 579	596	7 992	2 576	–	–	–
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	218	1 942	586	1 640	756	–	–	–
Frais de voyage	97	230	10	61	86	75	–	–
Services contractuels	2	47	–	115	25	56	–	–
Dépenses de fonctionnement	350	986	–	634	308	–	–	–
Acquisitions	9	106	–	–	76	–	–	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	161	4 182	–	4 682	517	–	–	–
Montants virés aux fonds de fonctionnement ^b	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	837	7 493	596	7 132	1 768	131	–	–
Excédent (déficit)ⁱ	119	86	–	860	808	(131)	–	–
Produits à recevoir (charges à payer) au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés)	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) net	119	86	–	860	808	(131)	–	–

	<i>UNU-ILI</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ESH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-JAF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ICDF^d</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-RCF^d</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	65	323	2	252	58	–	–	–
Virements en provenance (à destination) d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	(940)	(2 500)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	(140)	790	28	552	1 709	1 927	940	2 500
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	44	1 199	30	1 664	2 575	1 796	–	–

État I (fin)

	Total des fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	Éliminations (opérations interfonds)	Total 2009	Total 2007 ^f
Recettes							
Contributions volontaires	65 993	8 000	1 624	–	–	75 617 ^g	54 220
Intérêts créditeurs	760	27 497 ^h	–	–	–	28 257	53 268
Recettes provenant de la prestation de services	4 080	–	–	–	–	4 080	2 877
Recettes diverses :							
Recettes et redevances sur les ventes de publications	419	–	–	–	–	419	467
Recettes accessoires	3 161	8 239 ⁱ	362	–	–	11 762	30 582
Montants virés du fonds de dotation ^b	33 383	–	–	–	(33 383)	–	–
Total des recettes	107 796	43 736	1 986	–	(33 383)	120 135	141 414
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	34 325	–	520	–	–	34 845	34 722
Frais de voyage	2 553	–	82	–	–	2 635	2 177
Services contractuels	2 316	–	419	–	–	2 735	1 016
Dépenses de fonctionnement	12 694	56 368 ^g	168	–	–	69 230	10 115
Acquisitions	746	–	–	–	–	746	965
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	46 012	–	198	–	–	46 210	30 440
Montants virés aux fonds de fonctionnement ^b	–	33 383	–	–	(33 383)	–	–
Total des dépenses	98 646	89 751	1 387	–	(33 383)	156 401	79 435
Excédent (déficit)^c	9 150	(46 015)	599	–	–	(36 266)	61 979
Produits à recevoir (charges à payer) au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés) ^k	–	–	–	988	–	988	(723)
Ajustements sur exercices antérieurs	(3)	–	–	–	–	(3)	(217)
Excédent (déficit) net	9 147	(46 015)	599	988	–	(35 281)	61 039

	<i>Total des fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite^e</i>	<i>Éliminations (opérations interfonds)</i>	Total 2009	Total 2007^f
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 895	–	–	–	–	2 895	2 701
Virements en provenance (à destination) d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	(5 970)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	26 396	336 644	965	(6 692)	–	357 312	299 542
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	38 438	290 629	1 564	(5 702)	–	324 926	357 312

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Représente les montants virés du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement correspondants.

^c Les déficits des fonds UNU-IIST et UNU-JAF sont financés par les excédents cumulés, comme l'a autorisé le Conseil d'administration, et s'élèvent respectivement à 688 800 dollars et 209 000 dollars.

^d Les fonds UNU-ICDF et UNU-RCF ont été clos au 31 décembre 2009, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^e Voir note 5.

^f Les montants fournis à titre de comparaison ont été ajustés en fonction de la nouvelle présentation.

^g Représente les contributions volontaires des gouvernements, d'un montant de 56 602 298 dollars, et d'autres contributions volontaires, d'un montant de 19 014 799 dollars.

^h Représente des intérêts créditeurs de 18 862 734 dollars et le bénéfice net de la vente de titres, d'un montant de 8 634 570 dollars.

ⁱ Représente un bénéfice net provenant de la revalorisation des avoirs en devises d'un montant de 8 239 100 dollars.

^j Représente une perte sur la vente de titres, d'un montant de 54 949 805 dollars, et les frais de gestion des placements, d'un montant de 1 417 964 dollars.

^k Représente la diminution nette, sur l'exercice biennal 2008-2009, des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II Université des Nations Unies^a

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre de l'ONU Fonds de fonctionnement	Bâtiment du siège de l'ONU Fonds de fonctionnement	UNU-WIDER Fonds de fonctionnement	UNU-MERIT Fonds de fonctionnement	UNU-IIST Fonds de fonctionnement	UNU-INRA Fonds de fonctionnement	UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement	UNU-IAS Fonds de fonctionnement
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	12 837	–	1 185	849	1 583	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésoreries communes des bureaux hors siège	854	–	6 006	7 103	523	5	–	–
Contributions volontaires à recevoir ^b	–	–	–	1	–	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	–	–	–	–	1 303	1 055	–
Débiteurs divers	909	–	53	297	399	14	3	466
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif ^c	4 152	3 543	–	431	435	52	–	4 790
Total de l'actif	18 752	3 543	7 244	8 681	2 940	1 374	1 058	5 256
Passif								
Engagements non réglés (exercice considéré)	1 648	202	318	804	295	159	64	1 142
Engagements non réglés (exercices à venir) ^c	69	2 563	–	386	397	52	–	1 162
Soldes créditeurs interfonds	2 205	–	255	81	–	–	–	–
Créditeurs divers	1 166	159	129	115	215	37	4	328
Autres éléments de passif ^d	–	–	1 236	73	1 094	615	745	–
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	5 088	2 924	1 938	1 459	2 001	863	813	2 632
Réserves et soldes des fonds								
Principal du fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	3 735	–	229	1 056	–	51	–	581
Excédent (déficit) cumulé	9 929	619	5 077	6 166	939	460	245	2 043
Total des réserves et soldes des fonds	13 664	619	5 306	7 222	939	511	245	2 624
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	18 752	3 543	7 244	8 681	2 940	1 374	1 058	5 256

État II (suite)

	<i>UNU-ILI</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-INWEH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-CRIS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-EHS</i> Fonds de fonctionnement ^f	<i>UNU-IIGH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-JAF</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ICDF^f</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-RCF^f</i> Fonds de fonctionnement
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	5	2 559	–	9 254	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie commune des bureaux hors siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	–	331	–	–	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	45	–	–	–	32	1 796	–	–
Débiteurs divers	98	31	2	67	14	–	–	–
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif ^c	14	285	–	17	2 760	–	–	–
Total de l'actif	162	2 875	333	9 338	2 806	1 796	–	–
Passif								
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	413	1	139	136	–	–	–
Engagements non réglés (exercices à venir) ^c	–	282	–	–	54	–	–	–
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Créditeurs divers	27	33	7	42	41	–	–	–
Autres éléments de passif ^d	91	948	295	7 493	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	118	1 676	303	7 674	231	–	–	–
Réserves et soldes des fonds								
Principal du fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	–	56	–	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) cumulé	44	1 143	30	1 664	2 575	1 796	–	–
Total des réserves et des soldes des fonds	44	1 199	30	1 664	2 575	1 796	–	–
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	162	2 875	333	9 338	2 806	1 796	–	–

État II (fin)

	Total des Fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^g	Élimination (toutes opérations interfonds)	Total 2009	Total 2007 ^h
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	28 272	12 509	775	–	–	41 556	35 902
Placements à court terme	–	12 131	–	–	–	12 131	8 785
Placements à long terme	–	261 960 ⁱ	–	–	–	261 960	312 346
Trésorerie commune des bureaux hors siège	14 491 ^b	–	–	–	–	14 491	8 759
Contributions volontaires à recevoir	332	3 900	–	–	–	4 232	4 956
Soldes débiteurs interfonds	4 231	4 883	–	–	(9 114)	–	–
Débiteurs divers	2 353	1 931	909	–	–	5 193	5 270
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif ^c	16 479	–	1 284	–	(12 590)	5 173	298
Total de l'actif	66 158	297 314	2 968	–	(21 704)	344 736	376 316
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)	5 321	–	96	–	–	5 417	8 718
Engagements non réglés (exercices à venir) ^c	4 965	–	–	–	–	4 965	–
Soldes créditeurs interfonds	2 541	6 573	–	–	(9 114)	–	–
Créditeurs divers	2 303	112	1 308	–	–	3 723	3 593
Autres éléments de passif ^d	12 590	–	–	–	(12 590)	–	–
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	–	–	–	5 705	–	5 705	6 693
Total du passif	27 720	6 685	1 404	5 705	(21 704)	19 810	19 004
Réserves et soldes des fonds							
Principal	–	245 770	–	–	–	245 770	237 770
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	5 708	–	–	–	–	5 708	8 130
Excédent (déficit) accumulé	32 730	44 859	1 564	(5 705)	–	73 448	111 412
Total des réserves et des soldes des fonds	38 438	290 629	1 564	(5 705)	–	324 926	357 312
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	66 158	297 314	2 968	–	(21 704)	344 736	376 316

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Représente la part de l'UNU dans la trésorerie commune des bureaux hors siège et comprend 6 593 953 dollars d'encaisse et de dépôts à terme, 3 073 707 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 090 558 dollars), 4 758 529 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 4 821 433 dollars) et 64 926 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^c Y compris les engagements au titre d'exercices à venir (4 965 162 dollars).

^d Représente les opérations interservices en attente entre le Centre de l'UNU et les centres de recherche et de formation.

^e Représente les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (3 614 000 dollars), des reliquats de congés payés (781 000 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 310 000 dollars) au 31 décembre 2009. Voir note 5.

^f Les fonds UNU-ICDF et UNU-RCF ont été clos au 31 décembre 2009, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^g Voir note 5.

^h Les montants fournis à titre de comparaison ont été ajustés en fonction de la nouvelle présentation.

ⁱ Représente les placements en obligations et en actions, dont la valeur de réalisation était de 278 890 018 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2.1
Université des Nations Unies

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Centre UNU					
Dons de gouvernements					
Allemagne	–	6 446	6446	–	–
Autriche	–	22	22	–	–
Chine	–	20	20	–	–
Espagne	–	71	71	–	–
Finlande	–	5	5	–	–
France	–	155	155	–	–
Japon	–	7 164	7 164	–	–
Norvège	–	76	76	–	–
Pays-Bas	–	27	27	–	–
Royaume-Uni	–	3	3	–	–
Suisse	–	40	40	–	–
Union européenne (Commission)	–	132	132	–	–
Total partiel	–	14 163	14 163	–	–
Autres dons					
American Geophysical Union	–	31	31	–	–
American Geophysical Union	–				
Asia Pacific Network	–	49	49	–	–
Banco do Brasil	–	100	100	–	–
Centre for International Governance Innovation	–	30	30	–	–
Chiho Tiande Hong Kong	–	33	33	–	–
Cisco System Inc.	–	27	27	–	–
Dell Corporation Ltd (Irlande)	–	28	28	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Département fédéral des affaires étrangères	–	27	27	–	–
Deut Luft Raumf	–	172	172	–	–
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt	–	32	32	–	–
El Colegio De México	–	12	12	–	–
Ericsson	–	29	29	–	–
Fondation japonaise pour l'UNU	–	329	329	–	–
Groupe de discussion de députés japonais pour l'UNU	–	19	19	–	–
Hewlett Packard GmbH	–	29	29	–	–
Kanagawa International Foundation	–	82	82	–	–
Office allemand d'échanges universitaires (DAAD)	–	48	48	–	–
Réunion ouverte à tous du Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires	–	741	741	–	–
Université Ehime	–	52	52	–	–
Total partiel	–	1 873	1 873	–	–
EMPA (Laboratoires fédéraux suisses de recherche et d'essais en sciences des matériaux)	–	34	34	–	–
Fondation Sumitomo	–	15	15	–	–
Fonds Christensen	–	50	50	–	–
Kirin Brewery Co.	–	718	718	–	–
Microsoft Corp.	–	43	43	–	–
Mission de la Turquie	–	95	95	–	–
Mitsui & Co.	–	260	260	–	–
National Science Foundation	–	204	204	–	–
Nokia Oyj	–	30	30	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	188	188	–	–
Organisation mondiale de la Santé	–	36	36	–	–
Préfecture d'Okinawa	–	17	17	–	–
Programme alimentaire mondial	–	47	47	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	461	461	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Programme international de l'Université des Nations Unies	–	195	195	–	–
Public Advice International Foundation	–	22	22	–	–
Resilience Centre de l'Université de Bonn-Stockholm	–	28	28	–	–
Secrétariat du Forum sur l'absence totale d'émission de polluants	–	96	96	–	–
Shimadzu Corp.	–	162	162	–	–
Tokyo Club	–	19	19	–	–
University Corporation for Atmospheric Research	–	20	20	–	–
Vereniging NVMP	–	87	87	–	–
War on Want	–	36	36	–	–
Divers	–	375	375	–	–
Total partiel	–	3 239	3 239	–	–
Total (Centre de l'UNU)	–	19 275	19 275	–	–
Bâtiment du siège de l'UNU					
Dons de gouvernements					
Japon	–	2,090	2,090	–	–
Total (bâtiment du siège de l'UNU)	–	2 090	2 090	–	–
UNU-WIDER					
Dons de gouvernements					
Danemark	–	605	605	–	–
Finlande	–	772	772	–	–
Royaume-Uni	–	690	690	–	–
Suède	–	1 330	1 330	–	–
Total, UNU-WIDER	–	3 397	3 397	–	–
UNU-MERIT					
Dons de gouvernements					
Pays-Bas	–	6 806	6 806	–	–
Total partiel	–	6 806	6 806	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Autres dons					
Alliance pour une révolution verte en Afrique	–	16	16	–	–
Centre de recherches pour le développement international	–	199	199	–	–
Edinburgh Research and Innovation	–	151	151	–	–
GTZ (German Technical Cooperation)	–	14	14	–	–
HTSPE (R.U.)	–	49	49	–	–
Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués	–	29	29	–	–
International Livestock Research Institute	–	355	355	–	–
Ministère du développement international	–	89	89	–	–
ONU-Habitat	–	11	11	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	23	23	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	53	53	–	–
South African National Energy Research Institute	–	21	21	–	–
Télécom Paris Tech	–	99	99	–	–
Université de Columbia	–	20	20	–	–
Verket för Innovationssystem	–	36	36	–	–
Divers	–	8	8	–	–
Total partiel	–	1 171	1 171	–	–
Total (UNU-MERIT)	–	7 977	7 977	–	–
UNU-IIST					
Dons de gouvernements					
Macao (Chine)	–	1 467	1 467	–	–
Total partiel	–	1 467	1 467	–	–
Autres dons					
Emerging Markets Group S.A.	–	72	72	–	–
Macao Post	–	18	18	–	–
Microsoft Corp.	–	30	30	–	–
Divers	–	1	1	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Total partiel	–	121	121	–	–
Total (UNU-IIST)	–	1 588	1 588	–	–
UNU-INRA					
Dons de gouvernements					
Ghana	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Autres dons					
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	–	32	32	–	–
Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides	–	10	10	–	–
Université de Bonn	–	90	90	–	–
Total (UNU-INRA)	–	131	131	–	–
UNU-IAS					
Dons de gouvernements					
Australie	–	25	25	–	–
Belgique	–	29	29	–	–
Finlande	–	26	26	–	–
Japon	–	8 970	8 970	–	–
Norvège	–	337	337	–	–
Total partiel	–	9 386	9 386	–	–
Autres dons					
Agence japonaise de coopération internationale (Shuppankai)	–	340	340	–	–
BioIndustry Association	–	33	33	–	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	29	29	–	–
Comité néerlandais de l'année polaire internationale	–	44	44	–	–
Fondation David et Lucile Packard	–	250	250	–	–
Fondation Prince Albert II de Monaco	–	22	22	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Fondation Tebtebba	-	10	10	-	-
Fonds Christensen	-	1 452	1 452	-	-
Forest Culture Association	-	2	2	-	-
Institut des stratégies environnementales mondiales	-	30	30	-	-
Meridian Institute	-	401	401	-	-
National Parks Association	-	30	30	-	-
Nissan Motor Co.	-	36	36	-	-
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	-	13	13	-	-
Préfecture d'Ishikawa	-	20	20	-	-
Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	585	585	-	-
Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement	-	10	10	-	-
SwedBio (programme suédois relatif à la biodiversité)	-	98	98	-	-
Université Charles Darwin	-	1 255	1 255	-	-
Université de Tokyo	-	20	20	-	-
Ville de Kanazawa	-	32	32	-	-
Total partiel	-	4 711	4 711	-	-
Total (UNU-IAS)	-	14 098	14 098	-	-
UNU-ILI					
Dons de gouvernements					
Jordanie	250	250	500	-	-
Total partiel	250	250	500	-	-
Autres dons					
Fondation Henrich Boll	-	25	25	-	-
Global Majority	-	10	10	-	-
Divers	-	16	16	-	-
Total partiel	-	50	50	-	-

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Total (UNU-ILI)	250	300	550	–	–
UNU-INWEH					
Dons de gouvernements					
Canada	–	3 032	3 032	–	–
Jordanie	–	81	81	–	–
Total partiel	–	3 113	3 113	–	–
Autres dons					
Banque mondiale	–	601	601	–	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	426	426	–	–
Instituts de recherche en santé du Canada	–	12	12	–	–
Nakheel Corp.	–	1 305	1 305	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	219	219	–	–
Programme arabe du Golfe pour le développement	–	170	170	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	501	501	–	–
Réseau canadien de l'eau	–	18	18	–	–
Université du Queensland	–	482	482	–	–
Divers	–	9	9	–	–
Total partiel	–	3 743	3 743	–	–
Total (UNU-INWEH)	–	6 856	6 856	–	–
UNU-CRIS					
Dons de gouvernements					
Belgique	206	596	470	–	332
Total (UNU-CRIS)	206	596	470	–	332
UNU-ESH					
Dons de gouvernements					
Commission européenne	–	264	264	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Allemagne	–	3 369	3 369	–	–
Total partiel	–	3 633	3 633	–	–
Autres dons					
Akademie für Raumforschung und Landesplanung	–	46	46	–	–
ATLAS Innoglobe Kft	–	55	55	–	–
Bündnis Entwicklung Hilft	–	23	23	–	–
Bureau fédéral de la protection civile et de l'assistance en cas de catastrophe (Allemagne)	–	279	279	–	–
Centre de recherche géographique de Potsdam (Allemagne)	–	825	825	–	–
Deutscher Akademischer Austausch Dienst	–	63	63	–	–
Deutsches Komitet Katastrophenvorsorge e.V.	–	44	44	–	–
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt	–	1 037	1 037	–	–
Fondation hellénique	–	30	30	–	–
Fondation Munich Re	–	342	342	–	–
Fondation Rockefeller	–	61	61	–	–
Forum WEEE	–	33	33	–	–
Germanwatch	–	166	166	–	–
Institute of Development Studies	–	33	33	–	–
Organisation de coopération et de développement économiques	–	19	19	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	25	25	–	–
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	–	12	12	–	–
Phillips Consumer Electronics BV	–	71	71	–	–
Planungsgruppe agl	–	26	26	–	–
Programme d'évaluation des points faibles du financement commun	–	27	27	–	–
Projet EACH-FOR (scénarios sur les changements environnementaux et les migrations forcées)	–	31	31	–	–
Robert Bosch Stiftung GmbH	–	56	56	–	–
Siège social de DFG (organisme allemand de financement de la recherche)	–	33	33	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Université de Bonn	–	280	280	–	–
Université de Hanovre	–	12	12	–	–
Université de York	–	24	24	–	–
Vereniging NVMP	–	284	284	–	–
Divers	–	21	21	–	–
Total partiel	–	3 957	3 957	–	–
Total (UNU-ESH)	–	7 590	7 590	–	–
UNU-IIGH					
Dons de gouvernements					
Malaisie	–	2 000	2 000	–	–
Mongolie	–	78	78	–	–
Total partiel	–	2 078	2 078	–	–
Autres dons					
Organisation mondiale de la Santé	–	14	14	–	–
Divers	–	3	3	–	–
Total partiel	–	17	17	–	–
Total (UNU-IIGH)	–	2 095	2 095	–	–
Total (fonds de fonctionnement)	456	65 992	66 117	–	332
Dons de gouvernements					
Ghana	1 497	–	600	–	897
Malaisie	–	8 000	8 000	–	–
Venezuela	3 003	–	–	–	3 003
Total (Fonds de dotation)	4 500	8 000	8 600	–	3 900

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2008</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2008-2009 et ajustements</i>	<i>Moins : montants reçus en 2008-2009</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
Fonds d'affectation spéciale (UNU-FAP)					
Dons de gouvernements					
Japon	–	1 624	1 624	–	–
Total (fonds d'affectation spéciale)	–	1 624	1 624	–	–
Total général	4 956	75 617	76 341	–	4 232

État III
Université des Nations Unies^a

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre UNU Fonds de fonction- nement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonction- nement</i>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles								
Excédent (déficit net) (état I)	2 495	278	962	3 083	(499)	118	223	745
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	–	–	–	(1)	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	692	–	26	12	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(269)	46	(10)	(24)	(283)	9	(3)	(315)
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(3 368)	(2 592)	15	(237)	(310)	(52)	–	(2 462)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(1 338)	2 422	(426)	837	22	123	(69)	1 574
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	(3 162)	–	255	81	–	–	–	–
Augmentation/(diminution) des autres comptes créditeurs	45	(178)	127	(118)	139	(4)	1	223
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	–	–	1 212	73	1 094	(237)	(156)	–
Augmentation/(diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : intérêts créditeurs	(160)	–	(236)	(278)	(24)	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(5 065)	(24)	1 925	3 428	139	(43)	(4)	(235)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts créditeurs	160	–	236	278	24	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	160	–	236	278	24	–	–	–
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	935	24	305	97	563	32	4	235
Virements en provenance (à destination) d'autres fonds	3 440	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Centre UNU Fonds de fonction- nement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonction- nement</i>
Autres ajustement des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 375	24	305	97	563	32	4	235
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la trésorerie commune	(530)	–	2 466	3 803	726	(11)	–	–
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	14 221	–	4 725	4 149	1 380	16	–	–
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en fin d'exercice	13 691	–	7 191	7 952	2 106	5	–	–

État III (suite)

	UNU-ILI Fonds de fonction- nement	UNU-INWEH Fonds de fonction- nement	UNU-CRIS Fonds de fonction- nement	UNU-ESH Fonds de fonction- nement	UNU-IIGH Fonds de fonction- nement ^d	UNU-JAF ^b Fonds de fonction- nement	UNU-ICDF ^b Fonds de fonction- nement	UNU-RCF ^b Fonds de fonction- nement
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles								
Excédent (déficit net) (état I)	119	86	–	860	808	(131)	–	–
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	250	–	(125)	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	–	–	–	–	–	131	940	2 500
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	267	239	(1)	100	(12)	–	–	–
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(14)	(270)	–	(17)	(967)	–	–	–
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(321)	(509)	(2)	(311)	29	–	–	–
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation/(diminution) des autres comptes créditeurs	23	(294)	7	41	41	–	–	–
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	(393)	826	119	2 741	–	–	–	–
Augmentation/(diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : intérêts créditeurs	–	(62)	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(69)	16	(2)	3 414	(101)	–	940	2 500
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts créditeurs	–	62	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	–	62	–	–	–	–	–	–
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	65	323	2	252	58	–	–	–
Virements en provenance (à destination) d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	(940)	(2 500)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	65	323	2	252	58	–	(940)	(2 500)

	<i>UNU-ILI</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-ESH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i> ^d	<i>UNU-JAF</i> ^b <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-ICDF</i> ^b <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-RCF</i> ^b <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la trésorerie commune	(4)	401	–	3 666	(43)	–	–	–
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	9	2 158	–	5 588	43	–	–	–
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en fin d'exercice	5	2 559	–	9 254	–	–	–	–

État III (fin)

	Total des fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	Tous fonds confondus	Total 2009	Total 2007 ^d
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles							
Excédent (déficit net) (état I)	9 147	(46 015)	599	988	–	(35 281)	61 039
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	124	600	–	–	–	724	294
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	4 301	(232)	–	–	(4 069)	–	–
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(256)	929	(596)	–	–	77	(716)
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(10 274)	–	120	–	–	(10 154)	(68)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	2 031	–	(367)	–	–	1 664	1 620
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	(2 826)	(1 243)	–	–	4 069	–	–
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	53	(60)	137	–	–	130	2 402
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	5 279	–	–	–	–	5 279	–
Augmentation/(diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	–	–	–	(988)	–	(988)	6 693
À déduire : intérêts créditeurs	(760)	(27 497)	–	–	–	(28 257)	(53 268)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 819	(73 518)	(107)	–	–	(66 806)	17 996
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	(3 346)	–	–	–	(3 346)	(2 221)
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	50 386	–	–	–	50 386	(55 823)
Intérêts créditeurs	760	27 497	–	–	–	28 257	53 268
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	760	74 537	–	–	–	75 297	(4 776)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 895	–	–	–	–	2 895	2 701
Virements en provenance (à destination) d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Total des fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite^c</i>	<i>Tous fonds confondus</i>	Total 2009	Total 2007^d
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	(5 970)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 895	–	–	–	–	2 895	(3 269)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la trésorerie commune	10 474	1 019	(107)	–	–	11 386	9 951
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	32 289	11 490	882	–	–	44 661	34 710
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en fin d'exercice	42 763	12 509	775	–	–	56 047	44 661

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Les fonds UNU-ICDF et UNU-RCF ont été clos au 31 décembre 2009, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^c Voir note 5.

^d Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
Université des Nations Unies

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Modification</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagement non réglés</i>		
Centre de l'UNU							
Traitements et autres dépenses de personnel	16 474	(39)	16 435	15 991	89	16 080	355
Frais généraux	2 993	2 753	5 746	5 701	45	5 746	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	16 100	4 643	20 743	14 307	1 514	15 821	4 922
Total partiel	35 567	7 357	42 924	35 999	1 648	37 647	5 277
Bâtiment du siège de l'UNU							
Traitements et autres dépenses de personnel	799	17	816	720	–	720	96
Frais généraux	4 492	663	5 155	4 884	202	5 086	69
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	5 291	680	5 971	5 604	202	5 806	165
UNU-WIDER							
Traitements et autres dépenses de personnel	5 168	–	5 168	4 370	–	4 370	798
Frais généraux	800	46	846	804	42	846	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	3 032	1 574	4 606	2 519	276	2 795	1 811
Total partiel	9 000	1 620	10 620	7 693	318	8 011	2 609
UNU-MERIT							
Traitements et autres dépenses de personnel	3 046	–	3 046	1 893	265	2 158	888
Frais généraux	1 333	–	1 333	878	54	932	401
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	7 401	165	7 566	3 766	485	4 251	3 315
Total partiel	11 780	165	11 945	6 537	804	7 341	4 604

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Modification</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagement non réglés</i>		
UNU-IIST							
Traitements et autres dépenses de personnel	3 357	(249)	3 108	3 090	18	3 108	–
Frais généraux	566	78	644	644	–	644	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	2 436	703	3 139	2 088	277	2 365	774
Total partiel	6 359	532	6 891	5 822	295	6 117	774
UNU-INRA							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 226	(24)	1 202	975	33	1 008	194
Frais généraux	374	24	398	397	1	398	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	200	150	350	91	125	216	134
Total partiel	1 800	150	1 950	1 463	159	1 622	328
UNU-BIOLAC							
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	–
Frais généraux	–	–	–	–	–	–	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	982	–	982	697	64	761	221
Total partiel	982	–	982	697	64	761	221
UNU-IAS							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 528	–	2 528	1 732	7	1 739	789
Frais généraux	1 540	–	1 540	1 380	4	1 384	156
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	5 110	6 454	11 564	9 130	1 131	10 261	1 303
Total partiel	9 178	6 454	15 632	12 242	1 142	13 384	2 248
UNU-ILI							
Traitements et autres dépenses de personnel	900	(680)	220	218	–	218	2
Frais généraux	460	–	460	458	–	458	2
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	640	(415)	225	161	–	161	64
Total partiel	2 000	(1 095)	905	837	–	837	68

Chapitre	Crédits ouverts ^a			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Modification	Montant révisé	Décaissements	Engagement non réglés		
UNU-INWEH							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 037	(95)	1 942	1 942	–	1 942	–
Frais généraux	455	914	1 369	1 369	–	1 369	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	5 508	(1 326)	4 182	3 769	413	4 182	–
Total partiel	8 000	(507)	7 493	7 080	413	7 493	–
UNU-CRIS							
Traitements et autres dépenses de personnel	658	–	658	586	–	586	72
Frais généraux	42	–	42	10	–	10	32
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	(1)	1	–	–
Total partiel	700	–	700	595	1	596	104
UNU-EHS							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 560	80	1 640	1 640	–	1 640	–
Frais généraux	490	320	810	808	2	810	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	4 458	1 434	5 892	4 545	137	4 682	1 210
Total partiel	6 508	1 834	8 342	6 993	139	7 132	1 210
UNU-IIGH							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 876	(120)	1 756	756	–	756	1 000
Frais généraux	400	120	520	479	16	495	25
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	1 123	(43)	1 080	397	120	517	563
Total partiel	3 399	(43)	3 356	1 632	136	1 768	1 588
Divers							
Fonds d'activités communes	209	–	209	131	–	131	78
Fonds de développement de la capacité d'innovation	137	–	137	–	–	–	137
Total partiel	346	–	346	131	–	131	215
Total général	100 910	17 147	118 057	93 325	5 321	98 646	19 411

^a Approuvés par le Conseil de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009, et dépenses autorisées, financées par des contributions destinées à des programmes particuliers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

a) La Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) a été adoptée par l'Assemblée générale le 6 décembre 1973 [résolution 3081 (XXVIII)].

b) Établissement international non classique d'enseignement, l'UNU a pour mission d'effectuer des travaux de recherche de la plus haute qualité pour aider à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. Aussi concentre-t-elle ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion des connaissances sur les problèmes cruciaux dont s'occupent les Nations Unies, en particulier ceux qui concernent les pays en développement.

c) Les activités de l'UNU visent deux objectifs principaux : renforcer les moyens des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement afin qu'ils puissent mener des activités de recherche et de formation de haute qualité et contribuer à l'œuvre des Nations Unies par des travaux spécialisés propres à orienter son action.

d) Pour atteindre ces objectifs, le Centre de l'UNU à Tokyo planifie, coordonne et finance les travaux universitaires de ses 11 centres et programmes de recherche et de formation : le Fonds opérationnel du siège de l'UNU, à Tokyo; l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU-WIDER), à Helsinki; le Centre de recherche et de formation sur l'innovation et la technologie dans les domaines économique et social (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas); l'Institut international de technologie des logiciels (UNU-IIST), à Macao (Chine); l'Institut de l'UNU pour les ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra; le Programme de l'UNU pour la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas; l'Institut des hautes études de l'UNU (UNU-IAS), à Yokohama (Japon); l'Institut international de l'UNU pour la formation de dirigeants (UNU-ILI), à Amman; le Réseau international de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton (Canada); le Programme d'études comparatives sur l'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique); l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne); l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur; le Fonds d'activités communes (UNU-JAF), à Tokyo; le Fonds de développement de la capacité d'innovation (UNU-ICDF), à Tokyo; le Fonds de trésorerie autorenouvelable (UNU-RCF), à Tokyo; et le Programme d'aide financière (UNU-FAP), à Tokyo, qui est financé par un fonds d'affectation spéciale.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Les comptes de l'UNU sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Pour la publicité de ses méthodes

comptables, l'ONU applique la Norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes de l'Université sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice de l'Université est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).
- e) Les comptes de l'Université sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par le Contrôleur. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêtés des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêtés des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Université sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Université sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion).

i) Recettes :

i) Les recettes de l'Université proviennent de deux sources : le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions aux fonds de fonctionnement et au Fonds d'affectation spéciale;

ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser une contribution financière à un moment précis. Les contributions annoncées pour des exercices à venir sont enregistrées comme recettes comptabilisées d'avance;

iii) Sauf indications contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté aux fonds de fonctionnement conformément aux décisions du Conseil de l'ONU;

iv) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires ainsi que le revenu des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune des bureaux hors siège. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

v) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes reçues des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du Centre de l'ONU ainsi que d'utilisateurs extérieurs des salles de conférence et d'exposition;

vi) Les sommes virées du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme recettes desdits fonds;

vii) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses.

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe k) v) ci-après;

iv) Les sommes virées du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme dépenses du Fonds de dotation [voir plus haut, al. i) vi)].

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent des obligations et des actions. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Les primes d'émission ou de remboursement ne sont pas amorties; elles sont comptabilisées en gain ou en perte au moment de la vente des titres;

iii) La trésorerie commune des bureaux hors siège comprend la part des fonds participants dans les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme qui sont gérés centralement pour le compte des bureaux hors Siège ainsi que les revenus cumulés de ces placements. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant; le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres majorée ou minorée de toute prime d'émission ou de remboursement non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iv) Les soldes interfonds représentent le résultat des opérations effectuées entre les fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Les opérations interservices en attente concernent les opérations effectuées entre le Centre de l'ONU et ses centres, instituts ou programmes de recherche et de formation;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Université. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

ii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir;

iii) Les engagements de dépenses de l'Université imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice qui sont imputables sur les fonds de fonctionnement, le Fonds de dotation et le Fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

iv) Les opérations interservices en attente concernent les opérations effectuées entre le Centre de l'ONU et ses centres, instituts ou programmes de recherche et de formation;

v) Le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies est le fonds de roulement du Centre de l'ONU et de certains de ses centres de recherche et de formation. Le principal du Fonds de dotation, constitué des contributions versées par les donateurs au Centre de l'ONU ou à certains centres de recherche et de formation, est placé afin d'en tirer un revenu. Selon la décision prise par le Conseil de l'ONU à sa quarante-neuvième session, le montant annuel des retraits opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de marché moyenne, calculée sur cinq ans, des titres constituant le portefeuille de placements [voir note 4, al. a) iv)];

vi) Les excédents autorisés sont les réserves pour imprévus constituées avec l'accord du Conseil de l'Université en vue de couvrir tout déficit ou retard de paiement des contributions annoncées, de compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des taux de change et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du siège;

vii) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

viii) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les jours de congé accumulés. Précédemment, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient calculés par évaluation actuarielle tandis que les engagements au titre des prestations liées au rapatriement et aux jours de congé accumulés étaient comptabilisés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ou autre ajustement. Depuis l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, les trois types d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite sont calculés sur une base actuarielle. La nouvelle méthode de comptabilisation des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés constitue un changement de convention comptable. Ce changement, qui est conforme au paragraphe 18 des normes comptables du système des Nations Unies, a pour objet de donner dans les états financiers une estimation plus raisonnable des engagements en question (voir note 5);

ix) Les dettes éventuelles sont, le cas échéant, signalées dans les notes relatives aux états financiers;

x) L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour déterminer la part qui revient à chaque organisation affiliée à la Caisse dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, l'ONU est dans l'incapacité d'imputer à telle ou telle organisation une part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, de sorte qu'elle traite ce régime comme un régime à cotisations définies; la part de l'Université dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, l'Université doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

m) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur de l'Université. Celle-ci se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives complémentaires (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/188), ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'ONU dont la gestion est confiée à son chef de secrétariat.

Note 3

**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds (état I);
actif, passif et réserves et soldes des fonds (état II);
et flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds de l'Université des Nations Unies, qui sont regroupés en quatre catégories. Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'Université. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé à une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé. Les quatre catégories de fonds sont les suivantes :

i) Les fonds de fonctionnement, qui concernent le centre de l'UNU, l'immeuble du siège de l'UNU, l'UNU-WIDER, l'UNU-MERIT, l'UNU-IIST, l'UNU-INRA, l'UNU-BIOLAC, l'UNU-IAS, l'UNU-ILI, l'UNU-INWEH, l'UNU-CRIS, l'UNU-EHS, l'UNU-IIGH, l'UNU-JAF, l'UNU-ICDF et l'UNU-RCF;

ii) Le Fonds de dotation;

iii) Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière (UNU-FAP);

iv) Le fonds des charges afférentes aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (assurance maladie après la cessation de service, paiement des jours de congé accumulés, prestations liées au rapatriement).

b) L'état I donne les résultats de deux calculs du solde (excédent ou déficit) des recettes et des dépenses. Le premier calcul porte uniquement sur les recettes et dépenses de l'exercice. Le second calcul donne un résultat net, qui tient compte des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées) et des ajustements éventuels des recettes ou dépenses d'exercices antérieurs.

c) Éliminations (toutes opérations interfonds). Le classement de tous les fonds en quatre catégories (voir note 3 a) ci-dessus) nécessite l'élimination par compensation des opérations entre catégories, sous peine de fausser les chiffres portés dans la colonne « Total ». Ces éliminations consistent notamment à compenser les opérations donnant lieu à l'inscription d'une recette dans une catégorie et d'une charge du même montant dans une autre, ou d'une créance dans l'une qui correspond à une dette dans l'autre; toutes ces écritures compensatoires sont portées dans la colonne « Éliminations (toutes opérations interfonds) ».

Note 4

Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)

a) *Placements*. La gestion du Fonds de dotation comprend deux aspects principaux : i) la gestion des placements et ii) la gestion de la dépense :

i) Placements

Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse. La politique des placements a pour objectif de maximiser les rendements à long terme, en tenant dûment compte des facteurs de risque pertinents, de façon à répondre aux besoins de liquidités de l'ONU. Applicable depuis le 24 mai 2007, la politique de placement à long terme approuvée est la suivante : le portefeuille doit comprendre 50 % de valeurs à revenu variable, 45 % de valeurs à revenu fixe et 5 % de liquidités.

ii) Dépenses

Selon la décision prise par le Conseil de l'ONU à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans.

b) *Encaisse, dépôts à terme, placements et trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU*. Les tableaux ci-après indiquent la répartition, entre les différentes monnaies et les différents types de placement, de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU indiqué dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>
Dollar des États-Unis	118 151
Euro	93 679
Yen	70 470
Livre sterling	19 054
Autres monnaies	28 784
Total	330 138

<i>Type de placement</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.^a</i>
Encaisse et dépôts à terme	41 556
Placements à court terme	
Obligations	12 131
Placements à long terme	

Type de placement	Équivalent en dollars É.-U. ^a	
Obligations	122 824	
Actions	139 136	261 960
Trésorerie commune des bureaux extérieurs		14 491
Total		330 138

^a Valeur de réalisation au 31 décembre 2009 : 12 176 862 dollars pour les placements à court terme et 278 890 018 pour les placements à long terme. Comme l'indique la note h) de l'état II (actif, passif, réserves et soldes des fonds), les valeurs de réalisation des placements à court et long terme de la trésorerie commune des bureaux extérieurs étaient de 3 090 558 et 4 821 433 dollars, respectivement, au 31 décembre 2009.

c) *Contributions volontaires à recevoir.* On trouvera ci-après une analyse chronologique des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Pays	Moins d'un an	Plus d'un an	Total 2009	Total 2007
Belgique	332	–	332	206
Ghana	–	897	897	1 497
Jordanie	–	–	–	250
Venezuela	–	3 003	3 003	3 003
Total	332	3 900	4 232	4 956

d) *Autres comptes débiteurs.* On trouvera ci-après une analyse chronologique des autres comptes débiteurs figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Autres comptes débiteurs	Moins d'un an	Plus d'un an	Total 2009	Total 2007
Gouvernements	144	112	256	–
Personnel	327	414	741	384
Fournisseurs	–	–	–	249
Autres entités des Nations Unies	540	228	768	507
Intérêts courus	1 931	–	1 931	2 869
Divers	867	630	1 497	1 261
Total	3 809	1 384	5 193	5 270

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif.* On trouvera ci-après une analyse des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif</i>	2009	2007
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	88	254
Engagements afférents à des exercices à venir	4 965	–
Autres éléments d'actif	120	44
Total	5 173	298

f) *Autres comptes créditeurs.* On trouvera ci-après une analyse des autres comptes créditeurs figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Autres comptes créditeurs</i>	2009	2007
Autres entités des Nations Unies	33	941
Divers	3 690	2 652
Total	3 723	3 593

g) *Réserves et soldes des fonds.* Le tableau ci-après récapitule le total des réserves et des soldes des fonds (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Réserves et soldes des fonds</i>	2009	2007
(Déficit) excédent net des recettes par rapport aux dépenses	(35 281)	61 039
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 895	2 701
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	–	(5 970)
Total partiel	(32 386)	57 770
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	357 312	299 542
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	324 926	357 312

h) *Fonds de dotation.* Le tableau ci-après indique comment le montant total du Fonds de dotation se répartit entre le Centre et les centres de recherche et de formation (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Centre et centres de recherche et de formation</i>	<i>31 décembre 2009</i>			<i>31 décembre 2007</i>		
	<i>Principal</i>	<i>Excédent (déficit) cumulé</i>	<i>Total</i>	<i>Principal</i>	<i>Excédent (déficit) cumulé</i>	<i>Total</i>
Centre de l'UNU	128 161	25 618	153 779	128 161	54 975	183 136
UNU-WIDER	36 256	10 887	47 143	36 256	19 590	55 847
UNU-MERIT	15 429	3 598	19 027	15 429	7 023	22 452
UNU-IIST	29 997	6 593	36 590	29 997	13 123	43 120
UNU-INRA	6 391	(3 120)	3 271	6 391	(1 110)	5 281
UNU-BIOLAC	10 000	669	10669	10 000	2 297	12 297

<i>Centre et centres de recherche et de formation</i>	<i>31 décembre 2009</i>			<i>31 décembre 2007</i>		
	<i>Principal</i>	<i>Excédent (déficit) cumulé</i>	<i>Total</i>	<i>Principal</i>	<i>Excédent (déficit) cumulé</i>	<i>Total</i>
UNU-ILI	1 000	611	1 611	1 000	901	1 901
UNU-EHS	2 536	265	2 801	2 536	771	3 306
UNU-IIGH	16 000	(262)	15 738	8 000	1 304	9 304
Total	245 770	44 859	290 629	237 770	98 874	336 644

Note 5

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique la note 2 l) viii), depuis l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

b) Assurance maladie après la cessation de service

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies de l'Université des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie de l'Université des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date.

ii) Les principales hypothèses retenues par l'actuaire pour évaluer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009 étaient les suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %; hausse du coût des soins de santé de 8,4 % en 2010, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 6,0 % en 2010, revenant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. À titre de comparaison, les hypothèses utilisées pour calculer les engagements au 31 décembre 2007 étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5,0 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays. Les hypothèses de la Caisse concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité n'ont pas changé depuis l'évaluation de 2007.

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et, depuis l'évaluation au 31 décembre 2009, une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Université ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009, nets des primes à la charge des participants, a été estimée à 3 614 000 dollars. Ce chiffre dénote un gain actuariel de 1 454 000 dollars résultant de l'actualisation et de l'ajustement des hypothèses énoncées aux alinéas ii) et iii) ci-dessus, qui ont été réalisés sur la base des dernières données démographiques et autres données disponibles concernant notamment les demandes de remboursement de frais médicaux.

<i>Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, au 31 décembre 2009</i>	<i>Engagements constatés (milliers de dollars É.-U.)</i>
Engagements bruts	5 822
À déduire : cotisations des retraités	(2 208)
Engagements nets	3 614

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa b) ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 23 % ou diminuerait de 18 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuait de 1 %, respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 24 % ou diminueraient de 18 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 %, respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Prestations liées au rapatriement

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

ii) Comme indiqué dans la note 2 l) viii), les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations liées aux rapatriements au 31 décembre 2009. Auparavant, ces engagements étaient calculés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ni autre ajustement.

iii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6,0 % ; progression des traitements allant de 5,5 % à 10,6 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 4,0 % par an.

iv) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009 a été estimée à 1 310 000 dollars.

v) La nouvelle convention comptable consistant à mesurer les engagements au titre des prestations liées au rapatriement sur une base actuarielle n'a pas été appliquée rétroactivement vu les difficultés pratiques que soulèverait la réalisation d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2007. Si l'ancienne méthode de calcul fondée sur les coûts à la date de clôture des comptes avait été conservée, les engagements se seraient montés à 1 992 000 dollars au 31 décembre 2009. L'adoption de la nouvelle convention pour l'exercice considéré a donc eu pour effet de réduire de 682 000 dollars le montant des engagements et des charges à payer non budgétisées

d) Jours de congé annuel accumulés

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

ii) Comme indiqué dans la note 2 l) viii), les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des jours de congés accumulés au 31 décembre 2009. Auparavant, ces engagements étaient calculés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ni autre ajustement.

iii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6 % et augmentation annuelle du nombre de jours de congé accumulés de 15 la première année de service, de 6,5 jours de la deuxième à la sixième année, et de 0,1 jour par an les années suivantes, jusqu'à concurrence de 60 jours; progression des traitements allant de 5,5 % à 10,6 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires.

iv) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009 a été estimée à 781 000 dollars.

v) La nouvelle convention comptable consistant à mesurer les engagements au titre des prestations liées au rapatriement sur une base actuarielle n'a pas été appliquée rétroactivement vu les difficultés pratiques que soulèverait la réalisation d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2007. Si l'ancienne méthode de calcul fondée sur les coûts à la date de clôture des comptes avait été conservée, les engagements se seraient montés à 1 531 000 dollars au 31 décembre 2009. L'adoption de la nouvelle convention pour l'exercice

considéré a donc eu pour effet de réduire de 750 000 dollars le montant des engagements et des charges à payer non budgétisées.

Note 6

Contributions en nature

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'Université des Nations Unies a reçu de gouvernements et d'autres organisations des contributions volontaires en nature, sous forme de divers biens et services. La juste valeur de ces contributions est estimée comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2009
Centre de l'ONU – Tokyo	2 795
ONU – Paris.	60
ONU-WIDER, Helsinki.	15
ONU-IAS – Yokohama (Japon)	2 980
Vice-Rectorat de l'ONU en Europe – Bonn (Allemagne)	84
ONU-EHS, Bonn (Allemagne)	156
Total	6 090

Note 7

Biens durables

a) Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-dessous indique la valeur des biens durables du Centre de l'ONU et des centres de recherche et de formation figurant dans l'inventaire de l'Université (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2009	2007
Centre de l'ONU – Tokyo	2 756	2 608
Centre de l'ONU – Kuala Lumpur	74	56
ONU – New York	81	67
ONU – Paris	30	47
Vice-Rectorat de l'ONU en Europe – Bonn	138	52
ONU-WIDER – Helsinki	279	211
ONU-MERIT – Maastricht (Pays-Bas)	568	432
ONU-IIST – Macao (Chine)	417	401
ONU-INRA – Accra	128	156
Groupe UNU-INRA – Lusaka	144	141
ONU-BIOLAC – Caracas	48	44
ONU-IAS – Yokohama (Japon)	759	721

	2009	2007
UNU-ILI – Amman	342	332
UNU-INWEH – Hamilton (Canada)	167	160
UNU-EHS – Bonn (Allemagne)	288	258
UNU-IIGH – Kuala Lumpur	129	15
Total	6 348	5 701

b) les changements intervenus en ce qui concerne les biens durables sont résumés ci-après (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2009
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	5 701
À ajouter : Acquisitions	1 005
À déduire : Passation par profits et pertes (accidents, vols et dégâts)	(2)
À déduire : Cessions	(572)
Autres ajustements ^a	216
Solde au 31 décembre 2009	6 348

^a Il s'agit principalement d'ajustements portant sur des éléments d'inventaire qui étaient exclus précédemment.

Outre ce qui est indiqué ci-dessus, une comptabilité matières distincte est tenue pour les meubles et le matériel qui ont été mis à la disposition du Centre de l'UNU et de ses centres et programmes de recherche et de formation par les pays hôtes et par des donateurs privés.

